

FAUT-IL PRENDRE DE L'EAU BÉNITE EN SORTANT DE L'ÉGLISE ?¹

L est un adage reçu en liturgie : *Aqua benedicta datur ingredientibus, non vero egredientibus*. Cette sentence s'accorde parfaitement avec la rubrique qui prescrit au prêtre sortant de la sacristie de se signer avec de l'eau bénite, s'il le peut commodément, et qui ne dit rien de semblable pour le retour après la messe. Elle s'explique aussi très bien, si on réfléchit au but qu'on se propose en faisant usage de ce sacramental. On le prend en entrant dans l'église pour effacer les souillures contractées dans le monde, mais, dans l'église, on est censé n'en avoir contracté aucune. C'est pour la même raison qu'avant la messe solennelle du dimanche il est prescrit d'asperger les fidèles. De même, lorsqu'un dignitaire ecclésiastique est reçu à l'entrée de l'église, on lui offre l'eau bénite pour se signer et en asperger l'assistance.

Les choses étant ainsi, que faut-il penser de l'usage presque universel de prendre de l'eau bénite aussi bien en sortant de l'église qu'en y entrant ? Pour répondre à cette question déjà presque résolue par son exposé, on n'a qu'à se rappeler la signification de l'eau bénite et le motif de son emploi. Consacrée par les exorcismes et oraisons du rituel, cette eau est un des sacramentaux destinés spécialement à éloigner la pernicieuse influence du malin esprit, et surtout, quand on la prend

¹ Nous reproduisons avec plaisir cet article de la *Semaine de Lyon*. Il appuie fortement une affirmation qu'a faite ici même, il y a quelques années, notre liturgiste diocésain. La série d'articles dans lesquels on traitait de cette question a été mise en plaquette, avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Montréal, et a été répandue par milliers dans nos principales paroisses de la ville, grâce au zèle éclairé des curés. — Cette plaquette est intitulée *Tenue des fidèles à l'église*. La même pratique est indiquée dans *Tenue des enfants de chœur*. — La rédaction.